

Maires de France

La lettre des maires et des présidents d'intercommunalité Supplément au n° 371 | Septembre 2019

Édito

Décès de Jean-Mathieu Michel

Un maire au cœur de la République



Cette rentrée de septembre s'ouvre avec le souvenir amer d'un été marqué par le décès tragique de notre collègue Jean-Mathieu Michel, maire de Signes, dans le département du Var.

Comme beaucoup d'entre vous, je ne le connaissais pas

personnellement. Et, pourtant, nous nous sommes tous reconnus dans l'histoire que raconte sa vie faite d'engagements quotidiens, d'attachement indéfectible à un territoire connu par cœur et de passion pour le service de l'intérêt général. Non, rien ne pourra jamais justifier qu'un maire meurt d'avoir simplement empêché le dépôt sauvage de déchets dans sa commune, pas plus que rien ne peut justifier qu'un pompier, un médecin, un gendarme ou un policier soient agressés lorsqu'ils sauvent ou protègent des vies.

Ce drame nous a vite renvoyé aux maux actuels de notre société marquée par un recul du respect d'autrui, quel qu'il soit, et à la défiance croissante envers toute forme d'autorité ou de règles collectives.

Dans notre gestion de la France du quotidien, nos convictions sont fortes et nos valeurs sont justes car elles s'adressent à toutes et à tous. Les Françaises et les Français le savent et nous témoignent leur confiance dans la durée : le pouvoir local est moderne parce qu'il est proche des personnes dans un monde qui les globalise. C'est notre force mais c'est aussi une responsabilité : ne pas se décourager malgré les obstacles, transmettre notre énergie et notre envie de rassembler, favoriser l'engagement des citoyens dans les projets collectifs.

Plus que jamais, les maires sont un des piliers de la République : dans la discussion parlementaire qui aura lieu cet automne, il sera possible de renforcer leurs moyens, leurs pouvoirs et leur protection pour leur permettre d'être plus efficaces. Le Parlement et le gouvernement seront au pied du mur pour traduire en actes leur volonté de répondre aux attentes qui s'expriment.

FRANÇOIS BAROIN

102^e

Congrès des Maires
et des Présidents
d'intercommunalité
de France

PARIS - NOVEMBRE 2019

Les maires au cœur de la République

L'Association des maires de France et des présidents d'intercommunalité (AMF) organise son 102^e Congrès du 19 au 21 novembre 2019, à Paris Porte de Versailles (Pavillon 5), en même temps que le Salon des maires et des collectivités locales (SMCL). Il aura pour thème « Les maires au cœur de la République », et sera précédé par la Journée des Outre-mer, le 18 novembre, qui se tiendra cette année à la Maison de la Mutualité.

Des temps forts

C'est une édition particulière car elle clôt l'exercice du mandat 2014-2020 mais augure du prochain mandat 2020-2026. Plusieurs temps forts jalonnent ce congrès, avec notamment l'Assemblée générale de l'AMF le mardi 19 novembre et la séance solennelle d'ouverture à laquelle est invité le président de la République, et la séance de clôture le jeudi 21 novembre.

Après la lecture de la résolution générale, la séance de clôture célébrera l'engagement des maires et de leurs équipes au travers d'un documentaire de Public-sénat, « Les maires, sentinelles de la République » et d'un débat sur l'évolution de leur fonction face aux multiples mutations de la société, avec des maires qui ont marqué le mandat, l'intervention de Martial Foucault, directeur du Cevipof, et d'un grand témoin.

Les quatre débats sur des thèmes majeurs rythmeront ce congrès. Le premier sera

consacré à l'intercommunalité, et s'interrogera sur l'organisation territoriale qui marquera le prochain mandat. Un autre débat sera consacré au développement des territoires ruraux, objectif national répondant à une demande sociale d'équité territoriale. Il permettra d'échanger sur les politiques déjà mises en œuvre à la fois par le gouvernement et par les maires et présidents d'intercommunalité, et d'évoquer les moyens et leviers d'action dont ils disposent. La transition écologique sera également au cœur d'un débat, qui s'interrogera sur la façon dont les communes et intercommunalités peuvent répondre aux exigences croissantes des citoyens en la matière. Le débat du jeudi matin sera consacré aux finances locales, et plus précisément au partage des ressources publiques qui permettrait de préserver la décentralisation, mise à mal par les contraintes financières sans précédent pesant sur les collectivités. Dix-huit forums et six points infos seront également proposés aux congressistes. Ils permettront d'aborder des thèmes majeurs d'actualité tels que la place des femmes dans les politiques publiques, les dépôts sauvages et comportements inciviques, le vieillissement de la population, la loi de transformation de la fonction publique, le maillage hospitalier, la lutte contre l'habitat indigne, la loi ELAN, l'économie sociale et solidaire, ou encore l'accompagnement numérique des citoyens.

Programme complet sur www.amf.asso.fr

L'AMF auditionnée par la Délégation du Sénat aux collectivités territoriales

Les élus de l'AMF* et la Délégation sénatoriale, présidée par Jean-Marie Bockel ont eu un temps d'échanges, le 11 septembre dernier au Sénat, sur la situation des collectivités territoriales dans le cadre l'actualité législative. L'AMF a notamment alerté les sénateurs sur l'impact inquiétant pour les collectivités des dispositions du projet de loi « Économie circulaire » relatives à la mise en place d'une consigne pour le recyclage des plastiques, tant sur le plan financier que sur celui des capacités de traitement des déchets et du commerce de centre-ville.

Concernant le projet de loi « Engagement et proximité », l'AMF et la Délégation ont constaté que le texte allait globalement dans le bon sens et que l'essentiel des dispositions relatives au statut de l' élu local reprenaient des propositions du Sénat et de l'AMF. Toutefois, l'AMF considère qu'elles sont insuffisantes à ce stade pour répondre à la crise de vocation des élus. L'AMF a l'intention de peser pour faire évoluer le texte, au cours des débats



parlementaires afin qu'il corresponde davantage aux attentes des maires.

L'AMF et la Délégation ont noté la nécessité d'un assouplissement des règles de gouvernance, et d'établissement des périmètres des intercommunalités, lorsqu'elles ne fonctionnent pas, ainsi que d'un réexamen du transfert obligatoire de la compétence « eau et assainissement », contesté par une large partie des élus locaux. L'AMF souhaite que le transfert de l'eau et de l'assainissement reste facultatif,

et que la date butoir de 2026 disparaisse.

Pour l'AMF, une véritable réforme eût été d'en finir avec les trois catégories de compétences (obligatoires, optionnelles et facultatives) et de passer à deux catégories : obligatoires ou libres.

Évoquant les évolutions et les perspectives de la décentralisation, l'AMF et la Délégation

sénatoriale ont exprimé leur souhait que « l'acte III de la décentralisation » soit l'occasion de clarifier, d'une part, le partage des rôles entre l'État et les collectivités et entre les différents niveaux de collectivités, et, d'autre part, la répartition des ressources garantissant l'application concrète du principe de libre administration des collectivités territoriales.

*François Baroin, André Laignel, Philippe Laurent, Cécile Gallien, Agnès Le Brun, Nicolas Soret, Edith Gueugneau et François Zochetto.

Fonction publique

L'AMF en partenariat avec le Centre national de la fonction publique territoriale (CNFPT) et la Fédération nationale des centres de gestion (FNCDG) organisent des journées d'actualité sur les principales dispositions de la loi de transformation de la fonction publique parue cet été.

Programmées sur tout le territoire depuis le 10 septembre, elles s'adressent aux élus, aux directeurs généraux de services, aux directeurs des ressources humaines et aux responsables ressources humaines. L'analyse du texte, article par article, et des vidéos pédagogiques sont également en accès libre sur le site Internet de l'AMF.

Inscription sur www.amf.asso.fr/réf.BW39564

Communes nouvelles

L'AMF se félicite de l'adoption de la loi visant à adapter l'organisation des communes nouvelles à la diversité des territoires, dite loi Gatel en juillet dernier. Ce texte, issu des remontées de terrain de nos adhérents et largement soutenu par notre association, permet des adaptations nécessaires au bon fonctionnement des communes nouvelles et une nouvelle étape dans l'organisation territoriale avec la reconnaissance de la « commune-communauté ». Pour assurer une meilleure représentativité de l'ensemble des communes déléguées, la loi lisse dans le temps la baisse drastique du nombre de conseillers municipaux, évitant parfois des diminutions de 70 à 80 % de conseillers municipaux. Le cumul des fonctions de maire de la commune nouvelle et de maire délégué est désormais autorisé, au-delà de la période transitoire.

Un dispositif transitoire d'application des effets de seuils, à compter de la création de la commune nouvelle, a été adopté permettant ainsi d'aider les communes nouvelles à assumer de nouvelles charges et compétences qui leur incombent en raison de leur population. La « commune-communauté » est officiellement reconnue permettant ainsi à une commune nouvelle issue du regroupement de toutes les communes d'un ou de plusieurs EPCI à fiscalité propre (FP) de ne pas adhérer à un autre EPCI à FP, et d'aller ainsi au bout des logiques de mutualisation. Ces dispositions seront évoquées lors de la Rencontre : « Commune nouvelle : quels résultats concrets sur l'action communale ? » qui se déroulera le 2 octobre 2019 à l'AMF. Inscriptions : nathalie.sebban@amf.asso.fr Voir www.amf.asso.fr/réf.BW39577

200 propositions pour un «Agenda rural»

La mission « agenda rural », initiée par Jacqueline Gourault, ministre de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales a rendu son rapport le 26 juillet dernier. Son objectif est de proposer des mesures concrètes pour le développement des territoires ruraux.

Ce rapport, qui formule une liste de 200 propositions, a pour ambition de mobiliser l'ensemble des acteurs qui font vivre ces territoires : État, collectivités territoriales, monde économique et associatif. La priorité est donnée aux questions de santé, de mobilité, et d'accès au numérique.

Les rédacteurs du rapport ont également considéré comme indispensable le financement assuré des projets ruraux, avec la création d'un fonds dédié et l'adaptation des mécanismes de gouvernance qui avaient longuement été abordés lors de l'audition de l'AMF par la mission en mai dernier. Le gouvernement présentera bientôt les suites qu'il entend donner à ce rapport.

Voir www.cget.gouv.fr/actualites

Consigne des emballages

L'AMF a participé à de nombreuses auditions concernant la consigne des bouteilles plastiques pour recyclage. Les questions relatives à la mise en œuvre de cette mesure sont nombreuses et trop souvent sans réponse.

Quels types d'emballages seront consignés ? Quels impacts sur les finances des collectivités ? Quels impacts sur les investissements publics et sur la fiscalité locale ? Comment donner accès à des points de reprise pour tous les consommateurs (l'hypothèse actuelle est d'un point de reprise à moins 1,3 km) ? Quelles répercussions sur l'activité des commerces de centre-ville ? Quels impacts sur les entreprises locales ? Comment réorganiser la collecte ? Quel message délivrer aux habitants ?

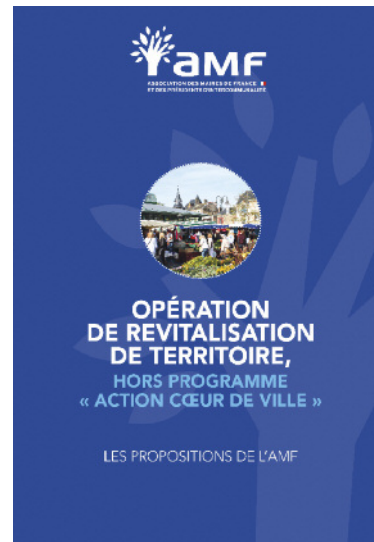
L'AMF attend des réponses à ce sujet depuis plusieurs mois. Le débat parlementaire pourra peut-être stimuler les réflexions.

Urbanisme Contribution de l'AMF

Soucieuse de voir aboutir le chantier de la simplification des documents d'urbanisme, sous la forme d'ordonnances prévues par la loi ELAN, l'AMF a versé sa contribution sur la plateforme « Planifions nos territoires ensemble » mise en ligne par le ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales. L'AMF identifie en huit points les évolutions souhaitables en matière de planification territoriale.

Voir www.amf.asso.fr

ORT : les propositions de l'AMF



Réuni durant quatre demi-journées et après avoir entendu notamment les directrices de l'Agence nationale de l'habitat (Anah), de l'Établissement public national d'aménagement et de restructuration des espaces commerciaux et artisanaux (EPARECA), le groupe de travail

(voir le Supplément *Maires de France* n° 370 de juillet-août 2019), animé par Pierre Jarlier, président de la commission Aménagement et Rachel Paillard, rapporteure de la commission des Communes et des territoires ruraux, a élaboré ses premières propositions transmises à Jacqueline Gourault. Ces propositions visent à déterminer les conditions de réussite d'un projet global de revitalisation des centralités, quelle que soit la taille des communes et intercommunalités porteuses d'un tel projet, sur les thématiques suivantes : politique locale de l'habitat, gouvernance des opérations, politique locale du commerce, politique de la mobilité et du stationnement, aménagement des espaces publics.

Voir www.amf.asso.fr/réf.BW39553

« Les Français satisfaits des communes rurales »

L'enquête menée par le CEVIPOF pour le compte de l'AMF auprès de 15 308 Français de métropole vient renverser certaines idées reçues concernant la fracture territoriale, notamment celles sur les métropoles présentées comme dynamiques et donc attractives. Si l'absence de services de proximité en milieu rural est bien confirmée par l'enquête, celle-ci ne produit cependant pas une désaffection pour la campagne. Le rural reste très demandé alors que les grandes villes ne font plus rêver et constituent des destinations imposées par leur offre d'emplois ou leurs ressources éducatives. Enfin, c'est toujours en milieu rural que le niveau de satisfaction à l'égard des élus est le plus élevé.

Retrouvez l'enquête AMF-CEVIPOF / SciencesPo sur www.amf.asso.fr

Partenariats

POLLUTION LUMINEUSE

JOUR DE LA NUIT



La 11^e édition du Jour de la Nuit aura lieu le 12 octobre dans toute la France. Initié en 2009 par Agir pour

la protection de la biodiversité nocturne et du ciel étoilé. La pollution lumineuse est en effet néfaste pour les écosystèmes et pour la santé humaine, contribue à un important gaspillage énergétique et économique, et empêche de pouvoir observer le ciel étoilé. En moyenne chaque année, 600 manifestations ont été organisées en France grâce à la mobilisation de plus de 350 collectivités et 250 organisations.

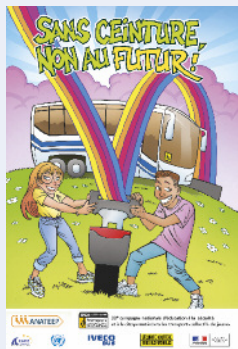
Les collectivités sont également invitées à organiser une extinction symbolique de l'éclairage public et/ou des monuments.

CONTACT www.jourdelanuit.fr

L'Environnement, association citoyenne nationale de protection de l'environnement, cet événement est une manifestation nationale de sensibilisation à la pollution lumineuse, à

SÉCURITÉ ROUTIÈRE

« SANS CEINTURE, NON AU FUTUR »



L'ANATEEP - association nationale pour les transports éducatifs de l'enseignement public - a lancé sa 33^e campagne d'éducation à la sécurité et à la citoyenneté dans les transports collectifs de jeunes.

Avec le slogan « Sans ceinture, non au futur », elle insiste auprès des jeunes sur la nécessité du port de la ceinture de sécurité dans les autocars. Très peu respecté, ce comportement pourtant obligatoire peut sauver des vies en cas d'accident. Un kit de communication est téléchargeable sur le site de l'ANATEEP.

CONTACT www.anateep.fr

ÉVÈNEMENT

TÉLÉTHON

Avec pour thème #Toujoursplushaut, le Téléthon 2019 nous invitera à prendre de la hauteur les 6 et 7 décembre. Montgolfières,

tours de crêpes, concours de sauts sur trampoline, pyramides humaines, descente en rappel de clochers, de phares... près de 12 000 communes accueilleront des milliers d'animations « perchées » pour célébrer les victoires contre les maladies rares.

Toutes les communes sont invitées à se mobiliser et à organiser un événement en faveur du Téléthon, et peuvent pour cela se rapprocher des coordinateurs départementaux.

CONTACT www.afm-telethon.fr

CONCOURS

SEMAINE DE L'ÉCRITURE



La semaine de l'écriture organise du 7 au 13 octobre un concours du plus beau texte sur carte postale sur le thème « L'endroit où j'aimerais vivre ». Un jury de bénévoles et d'écrivains se réunira

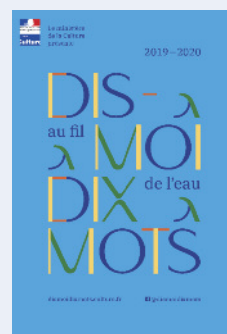
pour désigner 10 gagnants par catégorie d'âge, en évaluant la cohérence avec le thème, le respect des directives et l'originalité de l'œuvre. Ce concours vise à défendre l'apprentissage de l'écriture manuelle à l'école, et retrouver le bonheur d'envoyer et de recevoir

des lettres et des cartes postales. Les communes sont invitées à participer à l'événement en organisant des manifestations, en lien avec les associations liées à l'écriture, à la culture ou à l'animation.

CONTACT www.semainedelecture.fr

LANGUE FRANÇAISE

DIS MOI DIX MOTS

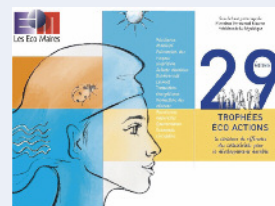


Initiée par le ministère de la Culture, l'opération « Dis-moi dix mots » invite chacun, chaque année de septembre à juin, à jouer et à s'exprimer sous une forme littéraire ou artistique autour

d'un thème et de dix mots choisis. Intitulée « Dis-moi dix mots au fil de l'eau », l'édition 2019 - 2020 met à l'honneur les mots aqua-elle, à-vau-l'eau, engloutir, fluide, mangrove, oasis, ondée, plouf, ruisseler et spitant. Un concours est organisé à destination des établissements scolaires, les classes du primaire au secondaire sont ainsi invitées à réaliser une œuvre artistique et littéraire à partir des dix mots. **CONTACT** www.dismoidixmots.culture.fr

ENVIRONNEMENT

ÉCO-MAIRES



Depuis 29 ans, les Trophées Éco-Acteurs, organisés par les Éco-Maires, récompensent

l'innovation et l'exemplarité des collectivités locales en matière de protection de l'environnement et de développement durable. Ces trophées mettent ainsi en évidence le rôle central de l'action locale en faveur de l'environnement, d'identifier des collectivités référentes et de diffuser des bonnes pratiques. Les collectivités souhaitant valoriser leurs actions, démarches, politiques en faveur de la protection de l'environnement et du développement durable peuvent déposer leur candidature avant le 27 novembre.

CONTACT www.ecomaires.com

Pesticides : le Conseil d'État annule l'arrêté ministériel

Le 26 juin dernier, le Conseil d'État a annulé l'arrêté interministériel du 4 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits phytosanitaires et leurs adjuvants.

Ce texte précise les pesticides dont l'usage est autorisé et les conditions dans lesquelles les produits doivent être utilisés, en particulier les modalités et conditions d'épandage.

Le Conseil d'État a annulé plusieurs dispositions, mais aussi l'arrêté dans sa totalité car il ne transposait pas correctement la législation européenne ; il limite les mesures de protection aux personnes vulnérables et ne comporte aucune disposition de portée générale pour les personnes vivant en bordure des zones agricoles traitées. Les ministres concernés disposent de six mois pour prendre, par voie réglementaire, toutes les mesures nécessaires à la protection de la santé publique et de l'environnement.

Un projet de décret et d'arrêté sont en consultation publique.

La directive du 21 octobre 2009 confie aux États membres le soin d'interdire ou de restreindre l'usage des pesticides dans certaines zones spécifiques utilisées par le grand public ou des « groupes vulnérables ».

Le règlement européen du 21 octobre 2009 précise la notion de « groupes vulnérables » : il s'agit des mêmes personnes vulnérables que la réglementation française, auxquelles s'ajoutent les « travailleurs et habitants fortement exposés aux pesticides sur le long terme ». C'est cette dernière catégorie qui n'est pas mentionnée dans l'arrêté annulé.

Dans l'attente de la publication d'un nouvel arrêté conforme aux dispositions européennes, il n'y a aucune réglementation relative à la distance entre les zones traitées et les habitations qui soit applicable ; la législation européenne laisse ces mesures à l'appréciation des États membres.

La décision du Conseil d'État ne remet pas en question la compétence des ministères pour réglementer l'utilisation des pesticides ; en conséquence, les arrêtés des maires interdisant ou réglementant l'usage des pesticides dans leurs communes ne reposent pas sur une base légale.

Il faut noter que l'usage des pesticides est déjà largement interdit dans les zones non agricoles.

Pour lire le projet de décret : www.consultations-publiques.developpement-durable.gouv.fr/consultation-publique-sur-un-projet-de-decret-et-a2032.html

OUVRAGES D'ART RECENSEMENT AVANT CONVENTION

Avec un an de retard, l'État a publié le 2 août, commune par commune, une liste provisoire des ouvrages de rétablissement des voies (prévu par la loi « Didier » de 2004) et l'a mise en ligne sur le site du ministère en charge des transports. Les collectivités peuvent saisir le ministère, notamment pour faire état d'ouvrages ne figurant pas sur cette liste. Cette saisine est possible jusqu'au 31 décembre 2019 : www.ecologique-solidaire.gouv.fr

Ce recensement, très attendu par les communes et les intercommunalités, permettra de déterminer qui paie quoi quant à la maintenance et l'entretien de ces quelque 15 000 ouvrages d'art.

La liste définitive sera publiée au plus tard en mars 2020 et identifiera, conformément à la loi, « ceux dont les caractéristiques justifient l'établissement d'une convention nouvelle » entre les gestionnaires des infrastructures (État, SNCF Réseau, Voies navigables de France) et les collectivités.

LOI FONCTION PUBLIQUE NOUVELLES OPPORTUNITÉS POUR LE MAIRE EMPLOYEUR

Sur les 95 articles de la loi de transformation de la fonction publique (publiée au Journal officiel du 7 août 2019), 65 concernent la fonction publique territoriale. La gestion des ressources humaines de l'ensemble des communes et intercommunalités va donc être impactée par la rénovation des instances de dialogue social (création des comités sociaux territoriaux et révision des attributions des CAP), l'élargissement du recours aux contractuels avec notamment la création du contrat de projet, l'instauration de la rupture conventionnelle et d'une indemnité de précarité ; la portabilité du contrat à durée indéterminée, le renforcement de l'égalité professionnelle femmes/hommes et des travailleurs handicapés.

Pour plus d'informations, consultez le magazine Maires de France, septembre 2019.

Retrouvez le décryptage de la loi article par article sur le site Internet de l'AMF www.amf.asso.fr/réf.BW39564 et BW39571

Élections municipales

L'AMF a mis à disposition de ses adhérents, sur son site, un portail dédié aux élections de mars 2020. Alimenté progressivement, il comprend à ce jour des notes sur les règles de la période pré-électorale et les titres d'identité acceptés pour voter, la brochure « statut de l'élu », l'arrêté sur les dates des élections, le guide du candidat et du mandataire, un autre sur le vote des personnes handicapées et une fiche sur l'accès aux mandats locaux des militaires. Le guide du ministère de l'Intérieur, annoncé pour septembre, sera mis en ligne dès sa publication. *Voir www.amf.asso.fr*

Dotation Natura 2000

Instaurée en loi de finances pour 2019 pour un montant de 5 millions d'euros, la dotation Natura 2000 est attribuée à certaines communes dont une part importante du territoire est classée en site Natura 2000. Sont concernées les communes de moins de 10 000 habitants dont plus des trois quarts du territoire est couvert par un site Natura 2000, sous condition de potentiel fiscal. En 2019, 1 118 communes ont perçu une attribution.

Consulter la liste des communes éligibles : www.collectivites-locales.gouv.fr

Terres de jeux

Le label Terre de Jeux 2024, attribué par le Comité d'organisation des jeux de Paris 2024, s'adresse à toutes les collectivités menant des actions de promotion et de développement de la pratique sportive et celles permettant de faire vivre les émotions liées au sport et aux Jeux... Les collectivités labellisées disposeront notamment d'outils de communication pour relayer les actualités de Paris 2024, d'outils les aidant à préparer les temps forts... Les actions les plus inspirantes seront mises en avant lors de la remise de trophées annuels Terre de Jeux 2024.

Inscription au label : <https://terredejeux.paris2024.org/>

La vie du réseau

FONPEL : des portails dédiés aux adhérents et aux collectivités

Depuis le 1^{er} juillet 2019, Fonpel est le premier dispositif de retraite supplémentaire des élus à proposer à ses adhérents et aux collectivités cotisantes deux espaces numériques dédiés. Ces portails sont destinés à faciliter leurs démarches administratives (situation de compte de points, estimation de retraite, déclaration des cotisations, changement de coordonnées, etc.) et partager toutes informations utiles. Grâce à ses nouveaux outils, Fonpel souhaite mieux soutenir et accompagner les acteurs des territoires.

Accès sur www.fonpel.com avec vos identifiants

Grand Prix des maires

Les candidatures pour la deuxième édition du Grand Prix des maires, organisé par RMC en partenariat avec l'AMF, sont ouvertes jusqu'au 4 octobre. Celui-ci récompense les initiatives innovantes des communes et l'engagement des élus locaux visant à améliorer la vie des habitants et anticiper les transitions majeures du pays. Des prix sont remis dans sept catégories : ville/commune sociale, mobilité et aménagement, développement économique, énergie, développement durable, numérique et services, et sport et culture. La cérémonie de remise des prix aura lieu le mercredi 20 novembre 2019 au Lido à Paris.

Voir www.rmccgrandprixdesmaires.fr

Guide de coopération pour les collectivités

Pour que les collectivités locales puissent s'emparer pleinement des dispositifs de coopérations et de mutualisations, les ministres Jacqueline Gourault et Sébastien Lecornu leur ont adressé un guide des coopérations facilitant la coordination de leurs actions. Il recense les différents dispositifs existants leur permettant de mettre en commun

leurs moyens et de coordonner leur action en vue de l'élaboration de leurs projets : mutualisation des services supports ou missions fonctionnelles (ressources humaines, ingénierie, administration...) ou mutualisation des compétences ou missions opérationnelles.

Voir www.amf.asso.fr/réf. BW39574

Erasmus Days

La troisième édition des #ErasmusDays, jours de célébration du programme Erasmus +, de la mobilité et plus largement de la citoyenneté européenne, aura lieu les 10, 11 et 12 octobre 2019. Partout en France, plus de 500 événements valoriseront les projets européens et Erasmus+ dans les territoires. Les collectivités sont invitées à participer à cette manifestation et à organiser des événements pour promouvoir leur jumelage, leur ambition européenne, ou pour faire découvrir Erasmus+. Un kit de communication est à leur disposition sur www.erasmusdays.eu.

«Alice et le maire»



(Fabrice Luchini), qui au bout de trente ans de vie politique et après avoir transformé sa ville au court de ses mandats successifs, est à court d'idées et d'intuition. Pour remédier à ce problème, on décide de lui adjoindre une jeune et brillante philosophe, Alice Heimann (Anaïs Demoustier). Un dialogue se noue, qui rapproche Alice et le maire et ébranle leurs certitudes.

L'AMF est partenaire du film «Alice et le Maire», réalisé par Nicolas Pariser, avec Fabrice Luchini et Anaïs Demoustier, qui sortira en salles le 2 octobre. Cette comédie politique met en scène le maire de

AGENDA DE L'AMF

- 26 septembre
 - Rencontre-débat « Ensemble, développons les achats responsables »
 - Commission des communes et territoires ruraux à Bouzy (Marne)
- 2 octobre
 - Bureau AMF
- 3 octobre
 - Groupe de travail ORT
- 8 octobre
 - Comité directeur
 - Commission des Finances
- 16 octobre
 - Rencontre GRIDAUH-AMF sur les politiques publiques et droit des sols
- 21 octobre
 - Formation de l'AMF « Media training »
- 23 octobre
 - Commission Numérique

AGENDA DES AD

- 1^{er} octobre
 - Assemblée générale de l'Association des maires du Loir-et-Cher
- 3 octobre
 - Congrès et Assemblée générale de l'Association des maires et des présidents d'intercommunalité du Pas-de-Calais
- 6 octobre
 - Congrès de l'Association des maires et élus du Lot
- 11 octobre
 - Congrès de l'Association des maires des Alpes-de-Haute-Provence
 - Congrès départemental de l'Association des maires, adjoints, présidents de communautés de la Mayenne
 - Assemblée générale de l'Association des maires de l'Ain

LE MAGAZINE

AU SOMMAIRE DU N° 371 DE SEPTEMBRE 2019



Dossier. Le combat des élus pour maintenir l'école en milieu rural
Pratique. Les points clés de la loi de transformation de la fonction publique
Vie locale. Seyssinet-Pariset (Isère) : rendre la ville accessible à tous
Juridique. L'Agence nationale de la cohésion des territoires

Abonnement : Tél. 01 44 18 13 64

MAIRES DE FRANCE. Supplément au n° 371 41, quai d'Orsay, 75343 Paris cedex 07. Tél. 01 44 18 14 14.

Fax. 01 44 18 14 15. Directeur de la publication : Éric Verlhac - Éditeur : Olivier Yviquel - Rédacteur en chef : Marie-Hélène Galin - Secrétaire de rédaction : Patricia Paoli. Avec la contribution des services de l'AMF - Maquette : Stéphane Camara - Impression : Gibert Clary SA, 51, rue Charles-Coulomb, 37170 Chambray-lès-Tours. Abonnements : Sophie Lasseron. Tél. 01 44 18 13 64. N° de commission paritaire : 0421 G 84411 - ISSN 2272-7027. Crédits photographiques : © Arnaud Février pour l'AMF, p. 1.

amf.asso.fr

300 000 internautes visitent chaque mois ce site de référence



L'AMF sur Twitter
@l_amf

Retrouvez la page officielle de l'AMF sur https://twitter.com/l_amf
24 000 abonnés